

M. du Halgouët sur les grands fiefs de la maison de Rohan. Les nombreux lecteurs du *Porhoët*, de la *Vicomté* et du *Duché de Rohan* souhaitent vivement que M. du Halgouët puisse ensuite nous donner des monographies analogues relatives aux deux autres grands fiefs possédés par cette maison : la vicomté de Léon et le marquisat de Blain.

François MERLET.

René DURAND. — *Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire (1806-1815)*. Paris, Alcan, 1926, 2 vol. in-8° de LXXIX-605 et 565 pages, avec 2 cartes. — Prix : 80 francs.

Reconstituer d'une façon aussi exacte que possible l'existence « politique, judiciaire, religieuse, intellectuelle, économique, hospitalière, militaire et maritime d'un département français, pendant les 15 années qui se sont écoulées du 18 brumaire à Waterloo », telle est la contribution considérable à l'histoire du Consulat et de l'Empire que s'est proposée M. R. Durand. Son étude n'est pas la première de ce genre, mais les rares travaux qui ont paru jusqu'à ce jour se sont limités au Consulat, ou à une partie des institutions napoléoniennes, d'où la nouveauté et l'importance de cet ouvrage, qui, dépassant même le cadre administratif et la période indiquée, nous présente un tableau complet de l'histoire d'un département de 1789 à 1815.

La documentation de M. Durand est très complète, il n'a négligé aucune source de renseignements, mais de ces amas de textes, dont beaucoup sont insignifiants, car le régime ultra-centralisateur de brumaire fut le règne de la paperasserie, il a su extraire les faits essentiels et caractéristiques, et les présenter dans un cadre lumineux, qui permet facilement de comprendre et de suivre le mécanisme et le fonctionnement des institutions et la vie politique (1).

(1) Bien que les noms propres cités soient très nombreux (la table alphabétique compte 79 pages) et que la fréquence des homonymes, et les licences orthographiques des administrations de l'époque en rendent parfois malaisée l'identification et la transcription correcte, M. Durand s'est tiré de cette difficulté avec honneur. Je me permets cependant de lui signaler quelques oublis qui lui ont échappé. La lettre citée t. I, p. 387-388, n'est pas de l'abbé Armez, élu haut-juré en l'an VII, mais de son frère Louis, commissaire du Directoire près du canton d'Yvias. De même, le Joseph Ropartz, mentionné parmi les gardes d'honneur choisis dans les familles royalistes comme otage,

Département « moyen », dont le rôle pendant la Révolution a été des plus ternes, malgré sa participation au mouvement fédéraliste et à la chouannerie, les Côtes-du-Nord sont administrées pendant le Consulat et l'Empire par des fonctionnaires probes, laborieux et sans envergure, qui reçoivent docilement leur impulsion du préfet, qui lui-même la reçoit des ministres. Celui-ci Jean-Pierre Boullé, ex-représentant du Morbihan à la Constituante et aux Cinq-Cents, fut un grand bureaucrate et un travailleur acharné, qui, pendant quatorze ans, dépensa le plus grand zèle pour faire exécuter les ordres du gouvernement central.

Autour de lui, les assemblées politiques : conseil général, conseils d'arrondissement, nommées par un système électoral truqué qui fait de leurs membres de véritables fonctionnaires, n'ont qu'une action effacée. Les ex-révolutionnaires nantis, « hommes d'ordre », plus soucieux d'égalité que de liberté, qui les composent en majorité, rivalisent, surtout à partir de l'an XII, de servilité à l'égard du pouvoir. Contrairement à ce qu'on observe ailleurs, les royalistes ralliés y sont rares, et ils ne sont guère employés, faute d'hommes, que dans les municipalités rurales.

Le système d'intimidation et de répression à outrance pratiqué par Boullé, qui s'était déjà signalé comme Commissaire du Directoire, dans le Morbihan, par son ardeur à traquer les chouans, parvint à purger radicalement les Côtes-du-Nord des débris de la chouannerie, dégénérée d'ailleurs depuis l'an VIII en brigandage de grand chemin.

Ce fut le seul résultat heureux de la police napoléonienne, dont les procédés : surveillance tracassière des collectivités, des journaux et des écrits, arrestations arbitraires, internements par mesure administrative, etc., ne tardent pas à supprimer toute opposition et même à étouffer l'esprit public. La passivité de l'opinion est telle que l'invasion en 1814 ne provoque dans le département aucun sursaut de patriotisme. Il assista à l'écroulement du régime, « plutôt qu'il ne le

t. II, p. 348, était le fils du procureur impérial, et appartenait à une famille de tendances jacobines. La rivière qui coupe la route de Pontrieux à Paimpol s'appelle le Leff et non l'Iff. T. II, p. 147. Au lieu de Dourdon, *ibid.*, p. 148, il faut lire Douron. L'anse de Cléhec près de Saint-Quay, t. I, p. 157, est celle de Bréhec. D'autres que M. Durand s'y sont trompés, même le préfet Boullé, qui, à propos de l'enlèvement de Chrétien de Tréveneuc par les chouans, t. I, p. 149, confond la Granville, en Bringelo, avec Pommorio en Tréveneuc.

provoqua, mais il ne fit rien pour le retarder, ni pour l'empêcher ».

Avec la police, les institutions judiciaires et répressives partagent le mérite d'avoir fait succéder l'ordre et la sécurité au brigandage et à l'anarchie chroniques de l'époque du Directoire. Leur personnel, composé en majorité d'ex-patriotes de 89 et même de 93, remplit sa tâche avec zèle et équité. Le Tribunal spécial, juridiction d'exception constituée en l'an IX, pratiqua une justice expéditive et rigoureuse, et acheva de liquider les derniers restes de la chouannerie. Ce fut le sensationnel procès des 45 inculpés, qui n'occupa pas moins de vingt séances (9-28 messidor an X) et se termina par 25 condamnations à mort, dont 18 par contumace.

La pacification religieuse, condition indispensable de toute paix durable dans une région où les dissidents : protestants ou juifs, étaient une « curiosité », fut l'œuvre du Concordat. Désirée également par le clergé constitutionnel et par le clergé réfractaire, elle ne se fit pas sans heurts, chacun la voulant à son profit. Le nouvel évêque, Jean-Baptiste Caffarelli, méridional, qui, sous des dehors affables, cachait un tempérament autoritaire et tenace, fut presque constamment en conflit avec Boullé, protecteur des Constitutionnels et champion des droits de l'Etat. Il faut lire le récit détaillé de cette lutte de quatorze années, dans laquelle la souplesse du prélat parvint à tirer du Concordat le maximum d'avantages pour l'Eglise.

Une administration régulière, l'ordre, la paix, tels sont les bienfaits du régime de brumaire, et encore cet actif comporte des réserves, notamment sur le choix des moyens employés. Tout le reste est à inscrire à son passif.

Le Consulat et l'Empire furent incapables de doter le département d'un système d'instruction publique adapté aux conditions nouvelles. Il ne fit rien pour l'enseignement primaire. En dehors des congrégations enseignantes de femmes reconstituées, il n'y a, en 1812-1813, que 30 instituteurs dans les Côtes-du-Nord. Pour l'enseignement secondaire, il se contenta, après avoir détruit l'Ecole centrale, sans rien conserver des idées justes et neuves contenues dans ses programmes confus, de laisser l'initiative privée créer à Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion, Tréguier, Lamballe, des écoles secondaires, souvent misérables comme cette dernière, dans lesquelles un personnel disparate, mal préparé et mal payé

enseigna « l'humanisme vieillot et désuet » des collèges de l'Ancien Régime. L'incorporation de ces institutions à l'Université, en 1811, n'en changera pas le caractère.

L'action du gouvernement ne fut pas plus heureuse en matière économique. Sans doute, la propriété du sol, libéré des derniers vestiges de la féodalité, est passée entre les mains de la bourgeoisie, et en une certaine mesure, de la classe paysanne. Le Code civil a consacré définitivement l'œuvre révolutionnaire, mais la technique agricole est restée la même, aussi routinière. Le rendement des cultures et de l'élevage, après une légère tendance à l'amélioration sous le Consulat, a été entravé par la conscription et la remonte qui déciment la main-d'œuvre et le cheptel. Les projets grandioses conçus à Paris n'aboutissent le plus souvent qu'à des manifestations oratoires.

L'industrie des toiles, le commerce maritime, la pêche à Terre-Neuve sont en recul par rapport au XVIII^e siècle. Signe caractéristique : le nombre des ouvriers employés diminue chaque année depuis 1807, tandis que s'accroît celui des chômeurs. Le département des Côtes-du-Nord commence l'évolution, qui, au cours du XIX^e siècle, l'a peu à peu détourné de l'industrie pour le rendre de plus en plus intensément agricole.

L'histoire des travaux publics n'est pas beaucoup plus réconfortante. Beaucoup de rapports, un nombreux personnel occupé à « rendre compte », mais très peu de mètres cubes de terrassement et de maçonnerie. Le réseau routier légué par l'Ancien Régime ne semble pas avoir été accru par des constructions nouvelles, ni avoir été entretenu d'une manière suffisante. Canaux, ports, phares, sont à peu près dans le même état qu'en l'an VIII. Seule la sécurité des transports par terre a été assurée.

L'Assistance publique est redevenue ce qu'elle était en 1789 : très peu de médecins, de sages-femmes; des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance endettés et parfois surchargés de malades et de miséreux. La mendicité et le vagabondage continuent à sévir, surtout les années de mauvaises récoltes comme en 1811 et en 1812. Le seul résultat est que l'Etat s'est substitué aux particuliers et aux vieilles organisations corporatives ou religieuses et a pris en main la lutte contre la misère et la maladie. La pénurie d'hommes et d'argent rend impuissantes ses impulsions intelligentes et actives.

Cependant un système simple, clair et équitable d'impôts a remplacé le désordre et l'anarchie de la période révolutionnaire. Le rendement des contributions depuis l'an VIII n'a cessé de progresser. Le montant des contributions directes seul s'est accru d'un quart environ de 1807 à 1813. Les Droits Réunis rétablis en l'an XII ont ressuscité les aides et les devoirs de l'Ancien Régime et même la gabelle et sont devenus aussi impopulaires, tant par leur extension chaque année à de nouveaux objets, que par les vexations entraînées par leur perception. Toutes ces ressources sont absorbées par le gouffre de la guerre.

Ses exigences en hommes croissent aussi avec les années. Bien qu'éloigné des frontières terrestres et encore rempli des souvenirs de la chouannerie, le département des Côtes-du-Nord fit des efforts méritoires pour fournir les contingents requis : conscrits, gardes nationaux, gardes d'honneur, inscrits maritimes, ouvriers des ports, etc., le nombre des réfractaires, des déserteurs et des mutilés volontaires y fut peu élevé. Il répondit aussi d'une manière assez satisfaisante aux besoins des armées : réquisition de chevaux, de grains, de fusils, logement des troupes, des prisonniers de guerre et des blessés.

Mis en coupe réglée, il est arrivé en 1814 à un état d'épuisement complet, « résultat matériel, qui a pour pendant dans l'ordre moral l'engourdissement politique ». A coup de proclamations et d'arrêtés Boullé, « recruteur d'hommes et collecteur d'impôts », comme tous ses émules, essaie de ressusciter l'esprit public, son éloquence se perd dans le vide, il n'y a plus rien. L'effondrement de l'Empire se fera sans fracas. Seuls quelques anciens chouans et des émigrés rentrés exprimeront bruyamment leur joie d'une revanche si longtemps attendue, la masse rurale, avide avant tout de paix et de tranquillité, accueillera avec soulagement l'abolition de la conscription et saluera ses nouveaux maîtres du cri de : « A bas les Droits Réunis ! »

Pourquoi cet échec d'une administration remarquable cependant à tant d'égard ? Le despotisme avec ses pratiques policières et l'état permanent de guerre qui absorbait toutes les ressources, ont vicié le fonctionnement d'institutions, dont quelques-unes se révéleront à l'usage excellentes, sous les régimes pacifiques de la Restauration et de la Monarchie de juillet.

L'enquête détaillée de M. Durand ne vaut pas seulement pour les Côtes-du-Nord, mais rapprochée, comme son auteur ne manque pas de le faire, des travaux publiés sur quelques départements pendant la même période, elle aboutit à des conclusions de la première importance. Dès maintenant elle permet de corriger le jugement traditionnel que, depuis Thiers l'on porte généralement sur l'œuvre de Napoléon. L'édifice, qui de loin paraît si imposant par sa belle ordonnance et ses proportions grandioses, n'est souvent qu'un trompe-l'œil et se révèle de près plein de lézardes et de défauts. Les grands travaux eux-mêmes, lieu commun des panégyristes impériaux, n'ont été exécutés qu'à Paris, dans les grands ports, et aux frontières, là où ils pouvaient exciter l'admiration de l'Europe.

Le travail de M. Durand, qui a mérité à son auteur le titre de docteur ès lettres, avec la mention très honorable, à l'unanimité, a été qualifié par l'un des membres du jury : d'« ouvrage le plus complet et le meilleur sur l'administration impériale », digne de servir à la fois « d'exemple et de modèle ». Il n'y a rien à ajouter à cet éloge.

H. POMMERET.

Pierre LE ROUX. — *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*,
1^{er} fascicule. — Rennes, Plihon et Hommay; Paris, éd.
Champion, 1924, in-folio.

C'est à une entreprise considérable, mais aussi des plus intéressantes, que s'est mis M. Pierre Le Roux en s'appliquant, sur les conseils de M. G. Dottin, à doter la Bretagne bretonnante d'un atlas linguistique analogue à celui qui fut naguère composé pour l'ensemble de la France. La connaissance précise des diverses formes revêtues suivant les localités par certaines phrases et certains mots bien choisis peut aider à l'intelligence de divers phénomènes linguistiques et même historiques. Beaucoup de patience, une méthode sévère, une grande science de la langue étudiée, telles sont tout d'abord les conditions requises pour réussir en ce genre. M. P. Le Roux les remplissait à merveille. Possédant à fond le breton, chargé du cours de celtique à la Faculté des Lettres de Rennes, il a commencé ses enquêtes en 1910 et ne les a interrompues que pour remplir très bravement son devoir de lieutenant de réserve pendant la guerre.